

Martin Aurell, *L'Etat et l'aristocratie en Catalogne et en Provence. XII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècle.*

Soutenance sur ensemble de travaux pour le doctorat ès Lettres. Université de Provence, salle des professeurs du Centre d'Aix, 15 janvier 1994.

Le jury, présidé par Philippe Contamine, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris IV, se compose de : Noël Coulet, rapporteur, Université de Provence, Gérard Gouiran, Université de Montpellier, Pierre Bonassie, Université de Toulouse-le-Mirail, Michel Fixot, Université de Provence.

Dans un exposé fourni, le candidat dresse une vaste fresque d'un « monde hétéroclite » et dans les avancées de la recherche de ces vingt dernières années dégage le succès récent d'une « nouvelle histoire politique », genre longtemps décrié et abusivement confondu avec le retour d'une histoire positiviste, alors que remise au goût du jour, nantie du bagage de l'histoire des structures, elle s'enrichit de tous les rapprochements pluridisciplinaires venus d'horizons différents : la littérature, la prosopographie des personnels politiques, l'anthropologie historique, etc...

Dans un tableau tracé à grands traits, il présente ensuite en trois parties le déroulement chronologique des structures de parenté : Aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, cette période obscure qui est « l'enfant pauvre de l'historiographie », les liens du cousinage. Après l'an mil, la mise en place du lignage où s'exerce à plein la violence des nobles et le pouvoir des mâles, l'hypergamie combinée avec le goût des princesses lointaines. Au XII<sup>e</sup> siècle, c'est avec le « retour du prince », la mise au pas d'une « noblesse domptée », l'éclatement des lignages en branches collatérales, en même temps que l'abandon forcé d'une politique de prestige sur fond de « seconde révolution castrale » qui pousse à la multiplication de manoirs et de bastides qui sont entre 1180 et 1230 autant de lambeaux dérisoires d'une symbolique du pouvoir à laquelle les familles nobles renoncent difficilement. La noblesse devient alors affaire de dignité personnelle plus que de maisonnée et inaugure de nouvelles formes de sociabilité contre « l'Etat broyeur des solidarités lignagères ». S'y ajoute la versatilité des familles autochtones ombrageuses qui passent avec le comte catalan des « alliances de circonstance » ; dans un pays où couve toujours l'esprit de rébellion, manifeste dans les « révoltes alpines », le pouvoir comtal trouve ses plus sûrs appuis dans la chevalerie urbaine bien illustrée par les travaux de Jean-Pierre Poly sur la Provence dite « féodale » et ceux du candidat lui-même qui a consacré une importante monographie à la famille des Porcellet d'Arles. C'est dans ce milieu où le pouvoir de l'argent s'allie à la bravoure militaire et au savoir des juristes qu'un appareil d'Etat déjà solide prend racine, servi par la propagande politique des « sirventès » qui amorcent une longue tradition de littérature politique à la solde du prince, entre « chansonnier et chartrier ».

Le candidat conclue en avouant sa dette envers les programmes de recherche, les colloques et les séminaires où à travers les inévitables « contraintes du groupe », chacun doit réussir à dégager un enrichissement personnel.

Prenant alors la parole, le rapporteur Noël Coulet voit dans ce travail le reflet de toute « une histoire intellectuelle » et l'acuité d'un « double regard » porté sur deux cultures, l'une originelle, l'autre parfaitement assimilée, où historiens catalans et provençaux qui se tournaient le dos de part et d'autre d'une fausse frontière pyrénéenne se trouvent rassemblés. Il souligne l'importance de l'œuvre déjà accomplie : une vingtaine d'articles, près de 70 compte-rendus !, un doctorat de 3'

cycle très remarquable, deux gros volumes sur les « noces du comte » prêts pour la publication<sup>1</sup>. Il tient cependant à mettre en valeur le tout premier travail, le mémoire de maîtrise sur les contours de l'entourage du comte catalan, car « tout, dit-il, part de là ». Il déplore pourtant qu'avec l'abandon de la thèse d'Etat traditionnelle, le candidat renonce à un grand travail sur la noblesse provençale, sujet « emmasqué » ! puisque deux chercheurs avant lui avaient déjà dû déclarer forfait ! Enfin dans un patient travail d'« echenillage », Noël Coulet s'attarde à une longue partie critique sur des erreurs de langue qui ne sont pas toutes des « catalanismes » : la « morosité » de tel officier angevin est plutôt à mettre sur le compte de ses retards d'exécution, « mora » en latin, – le style fleuri un peu « agaçant » : « la houlette princière », mais qui cotôie un sens très vif de la formule, – sur les jugements trop péremptaires et trop sévères sur l'historiographie ancienne : le caractère « déliant » des récits et des analyses de Nostradamus qui n'était sans doute pas dans son caractère, – le danger de la « surinterprétation » qui guette toujours le chercheur, même le plus exercé, et la tentation toujours grande de franchir trop facilement le pas qui sépare l'hypothèse de la certitude, – le goût enfin du folklore qui dans l'héraldique des Porcellet trouve trop souvent à s'exercer au péril de l'Histoire.

A sa suite, Gérard Gouiran justifie aisément l'intrusion « d'un littéraire parmi les historiens » compte tenu du fort et beau dossier littéraire que comporte l'œuvre de Martin Aurell ; les « approches langagières » de la société politique médiévale s'en trouvent facilitées dans l'échange habituel des questions et des réponses, forçant l'obscurité souvent délibérée de textes difficiles qui aiment le jeu de mots et l'ambiguïté de vocabulaire presque toujours perdus pour nous. G. Gouiran se réjouit de voir le texte littéraire promu à la dignité de « source historique », mais note que cet apport neuf est largement payé de retour par l'enrichissement de connaissances « précises » à l'édition de textes littéraires ; il se plaît enfin à reconnaître dans le travail du candidat « un caractère pédagogique ».

Prenant ensuite la parole, Pierre Bonassie consent à la loi critique du genre en relevant erreurs et interprétations contestables : dans les pratiques féodales, l'hommage n'est pas ressenti, malgré ce qui est écrit trop souvent, comme une humiliation, mais a valeur « simplement probatoire », – une indemnité de 11 000 onces d'or donnée à Ermessende pour qu'elle renonce à son douaire ne peut guère passer pour « une aumône », – les erreurs d'identification des personnages féminins sont parfois gênantes, un plan d'ensemble bien construit n'est pas pour autant exempt d'un certain désordre dans le détail, – l'omission du dernier numéro spécial des « Annales du Midi » consacré aux « généalogies méridionales », et notamment aux généalogies narbonnaises et toulousaines ne peut passer pour un oubli, la publication ayant été trop tardive pour pouvoir être incluse dans la bibliographie.

Pierre Bonassie, après ces points de détail, en arrive vite à l'essentiel avec les pratiques matrimoniales qui sont au cœur même du sujet, en offrant à son auditoire une belle leçon magistrale d'« histoire des structures » sur la forte distinction qu'il y a lieu de faire entre le système de l'alleu et celui du fief, le premier partagé équitablement entre tous les enfants héritiers, garçons et filles, le second indivisible

1. L'ouvrage est maintenant paru sous le titre : *Les noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, aux Publications de la Sorbonne, 1994.

et contractuel et dont le caractère militaire en réserve tout naturellement la jouissance aux mâles de la famille, avec une plus ou moins nette préférence pour l'aîné ; pratique qui donne progressivement naissance à un droit particulier à la féodalité : l'exclusion des filles dotées, que le droit romain, sans le créer, consacre après coup.

Tout en rendant hommage à la diversité des sources utilisées et à la valeur de plusieurs articles critiques des positions traditionnelles, Pierre Bonassie rallume, avec quel brio ! les feux mal éteints de la controverse entre les mutationnistes et leurs détracteurs ; qu'est-ce qui l'emporte dans l'évolution des structures de parenté que chacun reconnaît autour de l'An Mil entre la féodalité et la Paix de Dieu ? Transformations brutales ou évolutions douces dans le long fleuve tranquille de l'Histoire ? Il critique l'influence, à ses yeux exagérée par l'auteur, de l'Eglise sur le mariage chrétien, la « sacralisation » supposée de la cérémonie, alors même que les actes montrent que les pratiques ancestrales demeurent qui veulent que le père de famille unisse les époux ; de même, le rapt des filles qui concurrence victorieusement le consentement mutuel à la mode grégorienne exige l'apport de fortes nuances au consensualisme. D'une manière plus générale, il trouve enfin que la crise féodale l'emporte très largement sur tous les effets de la réforme grégorienne et regrette que cet aspect des choses ait été minoré dans un travail par ailleurs excellent. Eternel débat entre le poids du spirituel et du matériel dans le cours de l'Histoire ? Sans doute, mais les préférences de l'auteur lui paraissent procéder de choix idéologiques préétablis.

Michel Fixot qui déclare au candidat que c'est pour lui « un honneur de siéger dans votre jury », souligne le caractère provisoire des conclusions de cette « thèse sur dossier », pour dire aussitôt sa préférence pour « les pierres d'attente » et leur supériorité sur les ouvrages plus achevés mais trop repliés par là sur eux-mêmes. Dans une « écriture commune de l'Histoire » ouverte aux archéologues comme aux historiens, il rend hommage à l'utilisation par le candidat des matériaux archéologiques, tout en regrettant les limites de leur usage, imposées par son manque de familiarité avec les résultats auxquels sont parvenus les archéologues. Il met en garde l'auteur contre les fausses certitudes de formules trop belles pour correspondre à des réalités historiques plutôt moyennes ; il n'est pas sûr que « le château sauve les apparences d'un pouvoir seigneurial au rabais », dans « la seconde révolution castrale », par ailleurs peu mise en valeur dans la bibliographie, où la thèse de Gabrielle Demians d'Archimbaud sur le village de Rougiers n'est même pas citée, pas plus que celle d'Yves Esquieu pourtant soutenue depuis 1986. Michel Fixot regrette en somme que les acquits récents de l'archéologie médiévale en Provence soient tenus à distance comme de simples références pas autrement exploitées. Pour conclure sur une impression plus large qui dépasse les limites strictes de sa spécialité, il relève la tonalité plus féminine de la société provençale des années 1180 à 1230 et la beauté de quelques portraits de femmes bien campés, à commencer par celui d'ERMessende, vicomtesse de Narbonne au XI<sup>e</sup> siècle.

Le président du jury, Philippe Contamine, après avoir dit qu'il appréciait beaucoup l'enseignement dispensé à ses côtés par Martin Aurell à l'Université de Paris IV, se plaît à relever les grandes qualités de son travail de recherche, son goût pour l'histoire en train de se faire, sa « sensibilité à l'air du temps », « une ardente curiosité qu'il sait concilier avec une bonne utilisation du temps de la recherche ».

Lorque l'auteur fait remonter au XII<sup>e</sup> siècle la stabilité nouvelle d'une « noblesse domptée » par le « retour du prince » et la montée en puissance de l'appareil d'Etat, une noblesse de fonction, héréditaire dans cette sorte de « crépuscule des sires » où le prince serait le seul maître du jeu, Philippe Contamine s'étonne de la précocité du phénomène, alors même qu'un tel encadrement par l'Etat est loin d'être achevé vers 1500 dans le royaume de France, et il lui paraît que cette genèse de l'Etat moderne, thème à la mode, est bien trop précoce dans la Provence de l'auteur. De plus, peut-on dans une formule abstraite autant qu'artificielle, dresser l'Etat contre le lignage alors que l'Etat au moyen-âge n'est rien d'autre qu'une maisonnée ? Les lignages ont la vie dure et il est sans doute hasardeux de les faire disparaître trop vite de la scène politique. De même, si l'on parle aussi tôt du « déclin de la féodalité », qu'en sera-t-il de la féodalité de la fin du moyen-âge pourtant bien vivante et faudra-t-il inventer à son propos le terme de « post-féodalité » ? A son sens, les échelles chronologiques demanderaient à être revues. Il se dit pourtant séduit par le traitement historique des textes littéraires qui lui paraît bien être l'apport le plus neuf et le plus indiscutable de ce travail, et conclut en se félicitant du renouveau illustré par cette soutenance de l'histoire politique, encore récemment mise à l'honneur par les recherches de Jacques Le Goff et de Georges Duby, ainsi que par le tout dernier livre de Bernard Guenée sur le meurtre du duc d'Orléans.

Au terme d'une soutenance longue et passionnante où chacun a pu vérifier à nouveau que la valeur des travaux historiques et toujours à la hauteur de la qualité des débats qu'ils soulèvent, le jury, à l'issue d'une courte délibération, déclare Martin Aurell admis au grade de docteur d'Etat, à l'unanimité, avec la mention très honorable et les félicitations du jury. Juste récompense d'un travail accompli et simple reconnaissance d'un historien qui selon les propres termes des examinateurs, employés au cours du débat, fait preuve, malgré sa jeunesse, d'une grande maturité et d'une belle énergie créatrice doublée d'un remarquable savoir-faire.

Yves GRAVA et Michel HAYEZ